

## Communiqué aux médias

Dübendorf, St-Gall, Thoune, 8 janvier 2008

### Sécurité dans les sports d'hier

## Bonnes notes pour les nouveaux casques de ski

**La discussion sur le port obligatoire du casque sur les pistes de ski bat à nouveau son plein. Dans les magasins de sport, les équipements de sécurité sont des plus demandés. Avec raison, estiment les spécialistes de l'Empa: lors des tests réalisés à la demande de magazines de consommateurs, ils rencontrent de moins en moins souvent de casques présentant des défauts et ils confirment que des progrès considérables ont été faits dans ce domaine ces dernières années. Les skieurs et les snowboarders devraient porter leur choix sur les modèles récents et veiller à ce que leur casque remplisse les normes en vigueur.**

Le dramatique accident du ministre-président de Thuringe, Dieter Althaus, a relancé la discussion sur le port obligatoire du casque sur les pistes de ski. Grâce à son casque, Althaus a survécu, quoique avec de graves blessures, à sa collision sur les pistes d'une station autrichienne. La maîtresse de sport slovaque avec laquelle il s'était heurté est décédée lors de son transport à l'hôpital, elle ne portait pas de casque.

Aujourd'hui les politiciens des pays alpins demandent que le port du casque soit rendu obligatoire pour tous les skieurs. Le membre du Landrat du Vorarlberg en charge des sports, Siegmund Stemer, envisage la promulgation d'une loi imposant le port du casque. Les Länder de Carinthie, du Tyrol et de Salzburg, régions où se trouvent les grands domaines skiabiles d'Autriche, y pensent eux aussi. Le président de la République fédérale d'Allemagne, Horst Köhler, s'est démonstrativement laissé photographier avec un casque de protection sur les pistes de ski. En Suisse aussi la discussion est animée: le conseiller national UDC Toni Bortoluzzi demande l'introduction d'une franchise d'assurance accident plus élevée pour les skieurs qui subissent un accident alors qu'ils ne portaient pas de casque. Le Bureau de prévention des accidents *bpa* mène une campagne d'affichage nationale en faveur du port du casque dans la pratique des sports d'hiver.

### Les experts de l'Empa rencontrent de moins en moins de casques insuffisants

Selon le *bpa*, le Bureau de prévention des accidents, on dénombre chaque année en Suisse en moyenne quelque 1000 accidents par journée de sports d'hiver. La saison passée tout de même 50 pour-cent des skieurs et environ 70 pour-cent des snowboarders portaient un casque de protection. Le port d'un tel casque réduit de moitié le risque de blessures à la tête.

Toutefois il y a casque et casque. Les tests effectués ces dernières années par le laboratoire «Protection et physiologie» de l'Empa ont révélé de grandes différences de qualité. On trouve toutefois de moins en moins de casques insuffisants dans le commerce spécialisé. «Les casques sont sans cesse améliorés» déclare Paul Brühwiler, responsable des tests sur les casques de protection à l'Empa à St-Gall. «C'est pourquoi

nous recommandons de choisir par principe des modèles récents.» Ce que confirment les séries de tests effectuées sur plusieurs années.

L'automne dernier l'Empa a de nouveau testé des casques de ski sur demande du magazine de consommateurs «Ktipp» et de l'émission «Kassenturz» de la télévision suisse alémanique et ces résultats ont été publiés dans le numéro du 26.11.2008 de «Ktipp». Il y a deux ans, les testeurs avaient encore dû formuler des critiques sévères sur trois modèles qui n'amortissaient pas suffisamment les chocs. Cette saison un tel défaut n'est apparu qu'une seule fois. Et les «perdants» du test précédent – les marques Alpina et CP – produisent maintenant, selon les derniers tests, les meilleurs équipements de protection. Il reste toutefois à relever qu'aucun des casque n'a atteint la note «très bon» lors de ces derniers tests.

### **Les perdants viennent de Chine**

Il est frappant de constater que la majeure partie des casques, soit sept sur dix, étaient «Made in China». Et c'est précisément ces modèles qui demandent un examen plus attentif; ils se classent en effet dans les «viennent ensuite» dans les tests. Un casque bon marché s'est même vu attribuer un «insuffisant». Quatre de ces casques en provenance de Chine atteignent la note «bon». C'est aussi une note «bon» que se sont vu attribuer les modèles de production allemande et italienne. Toutefois le prix n'est pas garant de la qualité. Seuls les casques très bon marché d'un prix inférieur à 100 francs obtiennent d'une manière générale des notes basses.

«Lors de l'achat d'un casque, il faut veiller à ce qu'il porte le sigle CE et la mention de la norme EN 1077», explique Brühwiler. Toutes les informations – taille, poids et classe de protection (A ou B) – doivent être clairement indiquées. Les casques de la classe A offrent une protection accrue au niveau des oreilles et résistent aussi mieux à la perforation.

Les spécialistes de l'Empa jugent la protection offerte par les casques selon trois critères. Des capteurs incorporés dans une tête artificielle équipée du casque que l'on laisse chuter mesurent l'amortissement des chocs que procure le casque. Dans un deuxième test, on vérifie si un objet pointu - tel qu'un bâton de ski ou une branche - transperce ou non le casque. On contrôle encore si la jugulaire assure ou non la sécurité à l'arrachement du casque lors d'une chute. Et c'est précisément à ce test qu'ont échoué cet hiver les casques bon marché faisant l'objet de critiques.

### **Informations**

Prof. Dr. Paul Brühwiler, Protection et physiologie, tél. + 41 71 274 77 67, paul.bruehwiler@empa.ch

### **Rédaction / Contact médias**

Ivo Maruszczyk, Communication, tél. +41 44 823 47 33, redaktion@empa.ch



Lors du test d'arrachement, on vérifie si la jugulaire assure dans n'importe quelles circonstances le maintien en position exacte du casque.  
Photo: Urs Bünter, Empa



L'essai de chute simule un choc à une vitesse de 20 kilomètres à l'heure.  
Photo: Urs Bünter, Empa